très augmentée des *questions constitutionnelles*, par M. Latour du Moulin, député du Doubs.

Ce livre restera comme une des plus curieuses pages de notre histoire contemporaine, puisque son auteur a été l'un des principaux promoteurs du mouvement politique qui s'accomplit en France en ce moment ; il y a pour titre : Le tiers parti et les 116 — La responsabilité ministérielle — L'initiative — La liberté de la Presse — Le droit de réunion — Le droit d'amendement — Les candidatures officielles — L'organisation financière — La loi sur l'armée.

On retrouve dans cet ouvrage le germe et la préparation des réformes déjà réalisées et de celles qu'un avenir prochain semble réserver.

Cette publication a le mérite de l'actualité, car elle coïncide avec une importante révolution d'un groupe considérable de députés.

Le centre droit est en pleine dissolution. Le duc d'Albuféra, son président, a donné sa démission qui a été suivie de celle de tous les membres de la commission exécutive qui vont vraisemblablement se réunir au centre gauche.

M. Buffet paraît avoir déclaré la guerre aux gros traitement : il est sûr d'y gagner une certaine popularité. Après les membres du conseil privé est venu le tour du comte de Palikao, ont les appointements ont été rognés : aujourd'hui c'est celui du gouverneur des Invalides dont le traitement paraît devoir être supprimé.

Mgr de Ginouilhac, qui vient d'être nommé archevêque de Lyon, est, dit-on, un partisan très-convaincu des doctrines gallicanes.

On a annoncé que M. de Gramont a été mandé à Paris; M. Benedetti doit venir aussi prochainement conférer avec le comte Daru, mais il est probable qu'il ne retournera pas à Berlin.

M. Clément Duvernois, non content de combattre énergiquement le ministère dans son journal, se propose de dresser contre lui une machine de guerre. Il demanderait au Corps législatif d'autoriser la publicité pour les procès de presse ; le ministère, on le sait, n'est pas allé jusque là. Si les 56 soutiennent cette proposition, ce sera le monde renversé. Evidemment la gauche appuierait ce projet. Mais il arrivera alors ceci ; c'est que le centre gauche et le ministère adhéreraient à la proposition, et la manœuvre de la droite aurait pour résultat de faire une loi contre laquelle elle a toujours si énergiquement protesté et comme on dit vulgairement : elle aurait pris des verges pour se fouetter.

La chronique scandaleuse a en perspective quelques jolis procès qui feront du bruit, procès princiers, car tout le monde plaide aujourd'hui depuis nos portiers jusqu'à nos souverains détronés et aux princes héréditaires. Il y a lutte entre les amis de la reine Isabelle et les hommes d'affaires; les uns veulent empêcher l'ex-reine de plaider avec son mari, qui est devenu peu commode depuis qu'il fréquente le monde des plaisirs parisiens, les autres ne veulent pas lâcher une si riche mine à honoraires, on ne sait encore ce qui en adviendra, non plus que de la brouille entre le duc de Valentinois, prince héritier de Monaco, et sa jeune femme, fille de la duchesse Hamilton, Mais, dans ce dernier cas, vu la jeunesse des deux époux, il paraît que tout espoir d'une réconciliation n'est pas perdu.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 4 MARS.

Nous assistons depuis trois jours à un spectacle pénible: la Bourse n'est plus occupée que de Mobilier Français, mobilier Espagnol et société immobilière, tous les trois de si désastreuse mémoire. Après avoir pendant six ans découragé et ruiné les porteurs d'actions de ces trois institutions de jeu, les mêmes hommes, auteurs enrichis d'un si grand désastre, reviennent sur notre marché et tâchent de se reconstruire une influence, la seule sur laquelle ils puissent compter, celle des écus. Que coûtera à notre place cette déplorable restauration, nous le verrons bientôt. En attendant nous croyons remplir un devoir en protestant contre la résurrection de ce vampire qui a déjà dévoré un milliard de la fortune publique — Le 3 % ouvre à 73,40 et ferme à 73,42 1/2.

Londres: 1/8 baisse.

CELLIER.

La question du traité de commerce en Angleterre.

La question du traité de commerce va être discutée en Angleterre. M. de Beaumont, membre de la Chambre des communes, a questionné à ce sujet M. Lowe, ministre, lequel a déclaré n'être pas prêt à répondre. Alors M. de Beaumont a annoncé qu'il interpellerait M. Gladstone à ce sujet.

La question de M. de Beaumont porte sur l'opinion du chancelier de l'Echiquier quant au principe même du traité, et sur la réouverture de négociations pour le renouvellement de cet acte. Il sera très curieux de connaître à ce sujet l'opinion de M. Gladstone. Les conditions dans lesquelles se produiront ses explications sont toutes nouvelles. Quand la question fut débattue au Parlement anglais, il y avait une voix muette ou étouffée, celle de l'industrie française, dont les ministres anglais ne tenaient aucun compte. Les théories qu'ils émettaient et qui n'avaient pas, dans leur bouche, le caractère de théories égoïstes, n'étaient pas contredites. Ils ne niaient pas qu'ils ne fussent surtout préoccupés de l'intérêt anglais ; mais ils ne croyaient pas, ou ils feignaient de ne pas croire qu'ils dussent porter une grave atteinte aux intérêts des pays contractants.

Aujourd'hui, dit la *Presse* cette ignorance ou cette feinte sont également impossibles. Notre enquête, à peine commencée, a fait déjà surgir de poignantes vérités ; il est dès lors raisonnable d'espérer que, dans le Parlement anglais, le débat changera d'allures; on tiendra compte de l'intérêt français. Si, au contraire, on se renferme dans une appréciation et des théories égoïstes, ce sera pour nos députés une utile leçon de ne consulter, eux à leur tour, que le seul intérêt national.

Nous verrons aussi ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette menace de représailles dont les avocats du libre-échange ont cherché à effrayer la Chambre.

SENAT.

Séance du 4 mars

Après la lecture du procès-verbal, M. Boinvilliers monte à la tribune et déclare qu'il retire son interpellation sur les derniers troubles de Paris. Ce retrait résulte, dit-il, d'une démarche qu'afaite au près de lui M. Chevandier de Valdrôme, lui annonçant que le conseil des ministres avait décidé de ne point accepter la discussion de son interpellation, par la raison d'inopportunité.

M. de Segur d'Aguesseau déclare retirer, pour le même motif son interpellation.

M. Larabit dit qu'il regrette ces résolutions d'autant plus qu'il avait préparé un discours où il passait en revue tous les actes du ministère ; mais il se range à l'avis de ses collègues et croit qu'il vaut mieux que le débat n'ait pas lieu.

En conséquence les interpellations demeurent retirées.

Le surplus de la séance est consacré au tirage des bureaux pour le moi de mars.

Chronique locale & départementale

Conseil municipal de Roubaix.

Séance extraordinaire du 4 mars 1870.

Présidence de M. C. DESCAT, maire.

M. Pierre Parentest élu secrétaire pour la séance.

Le Conseil :

Entend la communication du rapport de la députation chargée de se rendre à Paris.

M. Motte-Bossut, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Messieurs, nous nous faisons un devoir de vous donner divers détails sur nos démarches, tant à la préfecture qu'aux différents ministères que nous avons visités. — Nous avons la conscience d'avoir fait tout ce que vous attendiez de nous pour atteindre le but que nous poursuivons tous avec une égale ardeur : le paiement des indemnités dues aux victimes de l'émeute, tout en obtenant et simultanément, les moyens de satisfaire à cette obligation, sans entraver nos services municipaux, sans épuiser à l'excès les ressources de la commune. Nous avons l'espoir le plus ferme d'y arriver, grâce aux dispositions pleines de bienveillance que nous témoigne M. Masson, préfet du Nord, grâce enfin à la puissante et dévouée entremise de M. Jules Brame. Durant tout notre séjour à Paris, M. Brame n'a pas cessé un instant de nous aider de ses conseils, de nous appuyer de son crédit auprès des différents ministres auxquels il nous a présentés. Tous nous ont accueillis avec une faveur évidente, reportant sur vos délégués, l'estime et la considération qu'ils accordent à votre député.

» Si les budgets dont peuvent disposer MM. les Ministres de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, de la Justice et des Cultes ne leur permettent pas de nous accorder les subsides que nous sollicitons en faveur de nos Hospices et de notre Bureau de Bienfaisance, il n'en est pas de même aux Travaux publics. Ce ministère pourrait, dans le prochain rachat des canaux, comprendre le canal de Roubaix qui emprunte à son futur et prompt achèvement un caractère d'utilité départementale et générale. Nous avons cherché à faire accepter cette combinaison par M. le marquis de Talhouet. C'est aujourd'hui dans la parfaite entente de M. Masson et de M. Jules Brame que nous plaçons toutes nos espérances. Eux seuls peuvent poursuivre et conduire à bonne fin la mission dont vous nous aviez chargés ; ils ont une commune confiance dans le succès de notre entreprise et si leurs généreux efforts aboutissent, nous proclamerons avec reconnaissance qu'ils ont bien mérité de la ville de Roubaix.

» Attendons maintenant avec patience, mais sans permettre à notre activité de se ralentir, l'issue de cette négociation et espérons que sa prompte solution fournira à M. Masson, représentant au milieu de nous un gouvernement qui s'est concilié toutes les sympathies de la France, l'occasion de nous donner un gage sérieux de l'esprit de justice animant le ministère choisi par l'Empereur, et qu'elle sera entre notre courageux député et notre population un lien nouveau à ajouter à ceux déjà si nombreux qui le lui rendent cher, lien de gratitude de la part de la ville de Roubaix pour son député, lien d'amitié de la part de M. Jules Brame, qui trouve dans l'accomplissement d'un service rendu, dans le bonheur d'être utile à ses concitoyens la seule récompense qu'il ambitionne.

» Roubaix, 4 mars 1870.

» MOTTE-BOSSUT — PIERRE CATTEAU — L. VOREUX — H. TOULEMONDE-NOLLET LETOCART-DUVILLIER. »

Le Conseil :

Accepte la donation des terrains faite par M. et Mme Henri Gornille, Mme Ve Agache et M. et Mme Clarisse-Gadenne, pour construire dans le quartier de l'Epeule, une église, un presbytère et une école de garçons.

Adopte divers crédits supplémentaires, pour l'école de dessin; le cours de chimie, la condition publique, et renvoie à l'examen de la Commission des finances, une demande d'indemnité de logement pour M. le greffier du tribunal de Commerce ;

Charge la même Commission de la vérification des comptes du canal pour 1869, et du budget des dépenses de cette même administration pour 1870;

Renvoie à la Commission de la voirie, la question du recouvrement des cotisations pour frais de pavage contestés par plusieurs propriétaires.

Hier, on a retiré du canal, près le pont Duriez, le cadavre d'un individu inconnu, paraissant avoir séjourné au moins 15 jours dans l'eau. Ce cadavre a été transporté à l'hopital.

Ce matin, le train partant pour Lille à 5 heures 17, a écrasé sur la voie, à 50 mètres en dessus de passage à niveau de l'Allumette, un vieillard de 73 ans, nommé Lefebvre, mendiant plusieurs fois déjà arrêté à Roubaix. On ignore pourquoi il se trouvait à cet endroit.

L'expérience du *Pyro-Extincteur* de M. Rommel de Bruxelles, a été faite jeudi dernier en présence des autorités et de l'Etat-major des Sapeurs-Pompiers. Voici, d'après les renseignements extraits du procès verbal, dans quelles conditions cette expérience a eu lieu :

« On avait établi sur la Grande-Place une barraque, en vieux bois, de sept mètres de longueur sur quatre mètres de largeur et d'une hauteur de quatre mètres environ.

» Cette barraque renfermait :

» Trois voitures de bois sec;

» 200 gros fagots;

» 20 sacs de copeaux;

» Une grande quantité de déchets de bois; le tout arrosé intérieurement et extérieurement par environ trois hectolitres de goudron et deux hectolitres de pétrole.

» Après que le feu eut été mis aux quatre coins de la barraque et qu'il eut pris tout son développement, l'ordre d'éteindre fut donné. On put remarquer que le premier jet d'eau pure lancé par la pompe augmenta la violence du feu; et ce ne fut que lorsque la matière extinctrice mélangée à l'eau fut projetée que l'on put voir les flammes diminuées graduellement et le feu fut éteint en six minutes.

» A une 2e épreuve le feu ayant été rallumé, il fut attaqué de nouveau et éteint presque instantanément.

» A une 3e épreuve pour le rallumer, on projeta du pétrole. Nous avons remarqué que l'huile projetée brulait, mais n'enflammait pas les parties atteintes par le *Pyro-Extincteur*.

» Il résulte de ces diverses preuves que l'emploi de cette matière extinctrice dans un incendie est d'un effet rapide et assuré. »

La cour d'appel de Bruxelles, chambre des mises en accusation, vient de renvoyer devant les assises du Hainaut les nommés : Théodore Joseph Quinque, âgé de 37 ans, tisserand, né en France demeurant à Roubaix ; et Virginie-Thérèse Sengier, âgée de 38 ans, couturière, née à Courtrai, sans domicile fixe, détenue en ce moment à Lille, en vertu d'une demande d'extradition, accusés tous deux d'avoir, ensemble, à Néchin, pendant la nuit du 8 au 9 octobre 1869, volé avec violences, dans un chemin public, un porte-monnaie, renfermant une somme de 72 fr. environ, au préjudice de Jean-Baptiste Douterlungne.

Il y a quelques jours, nous avons rapporté, d'après les journaux de Paris, un vol considérable de bijoux, commis par un de ses employés, au préjudice d'un opulent bijoutier de la capitale. Nous apprenons que l'employé infidèle, nommé Tonnaccio, vient d'être arrêté sur la frontière et écroué à Lille, en attendant qu'on le dirige sur Paris.

On lit dans le *Propagateur* :

Il y a toujours des contestations au marché au blé à cause de l'obligation imposée aux acheteurs de ne commencer l'enlèvement qu'a deux heures, c'est-à-dire, à la fermeture du marché. Nous avons déjà dit que le marché, s'ouvrant à midi, peut parfaitement être terminé à une heure. En général, il ne reste à cette heure-là que quelques vendeurs entêtés qui, la plupart du temps, finissent par remettre leur blé. Néanmoins, cela suffit pour empêcher l'enlèvement des marées vendues. De là une perte de temps considérable pour les acheteurs et les vendeurs.

Depuis quelques semaines, les marchands avaient pris sur eux d'enlever à une heure; mais comme, contrairement à ce que l'on avait pensé, aucun ordre n'a été donné par la mairie, les agents de service s'y sont opposés mercredi dernier. Il en est résulté de nouvelles réclamations de la part des intéressés.

Il est urgent que la mairie prenne au plutôt des mesures à cet égard; ce marché, pas plus que les autres, n'est réglementé. Cependant, si l'on fait placarder des réglements dans les jardins publics, à plus forte raison doit-on le faire pour les marchés où des abus se commettent au préjudice des consommateurs. Tout cela se passe autrement dans les villes qui nous entourent.

Un triste accident est arrivé hier dans une scierie mécanique de la rue de Dunkerque à Lille :

Un ouvrier, nommé Louis Vandamme, âgé de 26 ans, célibataire, domicilié à Lambersart, a été atteint au bras gauche par un engrenage. Ce malheureux ouvrier a eu le bras gauche presque entièrement détaché du coude. Il a été transporté sur le champ à l'hôpital Saint-Sauveur.

Tribunal de Lille. — César Debonck, monté mardi sur un char de carnaval, vous avez chanté la *Marseillaise* et frappé un agent de police qui vous invitait à cesser. De quoi? de quoi ? moi ? Qu'est-ce que ça me fait la *Marseillaise* ! Je n'ai pas d'opinion, je ne suis plus électeur. — Sans doute, après trois condamnations à un an, treize mois et deux ans, pour vol, on n'est plus électeur.

Un mois de prison.

— La femme Vandenbroucke, de Roubaix, a volé 30 fr. dans la poche d'un ouvrier qui logeait chez elle. — Trois mois.

— Wattripont, de Roubaix, bien que déjà condamné pour vol, a commis de nouveau ce délit. — Six mois.

— Lundi, au bal du *Casino*, Louchart, de Lezennes, a frappé d'un instrument dont il jouait un individu qui lui déplaisait. — Six jours.

— A. Schmidt, tisseur à Roubaix, a mal confectionné une pièce de toile, et donné un coup à son contre-maître qui lui faisait subir une réduction. Un mois.

Pour la chronique locale : ALFRED ROUX

Variétés

Les hommes noirs

Il existe en France et dans beaucoup d'autres pays des Religieux de la Compagnie de Jésus, mais y a-t-il des « *Jésuites* » dans le sens que certaines gens veulent attacher à ce nom ; autrement dit, existe-t-il une sorte de société secrète, de Franc-Maçonnerie cléricale dont feraient partie, ainsi que l'insinuait dernièrement un journal, un grand nombre de laïques et jusque des conseillers d'Etat, des députés, des sénateurs, etc., etc.?

Telle est la question que pose dans le *Gaulois* un écrivain qui ne sépare jamais le bon sens de l'esprit. Nous avons nommé M. Francisque Sarcey:

« Il y en a donc encore ? Où sont-ils. J'ignore si tout le monde est comme moi ; mais quand on parle des jésuites, je songe invinciblement à ces êtres fabuleux, chimériques, que s'amusent à peindre les romanciers. Je m'imagine qu'il est question de Rodin, de Saint-Agathe ou de Croquemitaine.

Je le déclare solennellement : je n'ai de ma vie jamais vu un jésuite ; j'ai consulté tous mes amis, qui n'en ont pas vus plus que moi. Qu'il en existe, je n'en doute pas, puisque tant de gens en ont peur, ou font semblant de les craindre, mais les jésuites me font l'effet de ce *moine bourru* dont le Saganarelle de don Juan avait si grande frayeur.

— Tu lui as parlé ? lui demandait son maître.

— Jamais, répondait Saganarelle.

— Tu l'as au moins vu de loin ?

— Point du tout.

— Et tu y crois ?

— Il faut bien croire à quelque chose, monsieur.

La France croit aux jésuites ; c'est une maladie.

« Hommes noirs, d'où sortez-vous ? » chantait Béranger en 1825. Il dirait aujourd'hui : Hommes noirs, où êtes-vous ? Ce n'est plus leur règle, qui est un mystère, mais leur existence même.

» A supposer qu'il y ait des jésuites, et beaucoup, dans notre pays, est-ce qu'ils vous gênent ? Ils font apparem-

d'entrer en chasse, et allez-vous prendre pour des perdreaux les oies maigres et les poulets chétifs des *citoyens* de Précigny? (Le mot de *citoyens* était prononcé avec une certaine ironie.) Allons, ma bonne chienne, soyons gentille ; votre pauvre maître n'a plus aucun droit sur ce libre village, et si vous étranglez poulets ou canarde, ma chère, il me faudra les payer.

Puis la voix continua de plus belle :

Moi, je pense comme Grégoire,
J'aime mieux boire.

II

Ce soliloque, entremêlé de chant, semblait insulter, par son insouciante gaieté, à la douleur de cette population malheureuse. L'indignation s'empara de quelques villageois. Mathurin dit à demi voix au vieux Nicolas, qui semblait vivement agité :

— C'est le comte Alfred de Précigny, le dernier descendant des anciens seigneurs... un jeune émigré, rentré depuis peu dans le pays ; il chante, lui ! Qui lui importent nos souffrances ? Les voilà donc, Nicolas, ces nobles que vous regrettez tant !

Mais Nicolas lui imposa silence par un geste déterminé.

— Vous ne le connaissez pas, dit-il avec force ; un Précigny ne peut être insensible à nos maux. Celui-ci, je l'avoue, a toujours repoussé mes instances ; mais j'essaierai encore.... c'est Dieu, peut-être, qui nous l'envoie en ce moment ! Mes amis, continua-t-il d'un ton assuré, s'il est quelqu'un capable de nous sauver, c'est le brave jeune homme qui va traverser le village.

La déférence que l'on avait pour l'âge et l'expérience de Nicolas n'empêcha pas quelques sourires d'incrédulité.

— Il se soucie bien de nous ! dit un des assistants ; il ne songe qu'à chasser du matin au soir... D'ailleurs il est très pauvre et n'a aucun crédit.

— Et on dit qu'il est au mieux avec Laurent, l'ancien intendant de son père, reprit un autre; Laurent est allé lui faire visite à la ferme.

— Ce pauvre père Nicolas a toujours un faible pour la noblesse, ajouta un troisième; je vous demande un peu comment un étourdi qui nous connaît à peine...

— Silence, tous ! interrompit le vieillard avec une imposante énergie ; profitons de cette occasion... suivez-moi. Allons au-devant de ce noble jeune homme... si nous parvenons à l'attendrir, j'en atteste le grand Dieu du ciel, il nous sauvera, il sauvera mon pauvre petit Pierre !

En même temps, prenant l'enfant par la main, il se dirigea vers la porte du cimetière. Il y avait tant de confiance dans les paroles du vénérable patriarche de Précigny, que les paysans, d'un commun mouvement, obéirent à son appel. Quelques-uns secouaient bien la tête d'un air de doute, mais ils suivirent les autres, entraînés par l'exemple.

On s'arrêta sous de grands arbres qui précédaient l'entrée du champ funèbre. Nicolas se tenait en avant, toujours appuyé sur son ptit-fils. Sa taille voûtée, sa barbe blanche, son air mélancolique, s'harmoniaient avec la pâleur maladive du frêle enfant La foule se serrait derrière eux en silence, attendant avec une sorte d'anxiété ce qui allait se passer. Les hommes avaient tous le chapeau à la main.

Cependant les chants avaient cessé dans le chemin creux, soit que le voisinage du cimetière eût imposé silence au chanteur, soit qu'en approchant du village, ses idées eussent pris un autre cours. On entendait seulement les grondements sourds du chien de chasse qui, sentant près de lui un grand nombre de personnes encore invisibles, donnait des signes d'inquétude. Bientôt le maître lui-même tourna l'angle du chemin, et déboucha sur le terrain vague en avant du cimetière.

Le nouveau venu était un jeune homme de vingt-huit ans environ, d'une figure mâle encadrée de beaux favoris noirs. Ses yeux noirs comme ses favoris, comme ses sourcils bien arqués, avaient une expression fière et bienveillante à la fois. Sa bouche petite, naturellement dédaigneuse, souriait aisément, et montrait des dents blanches comme des perles. Il avait un costume de chasse des plus simples; guêtres en basane, montant jusqu'au genou, blouse grise, et casquette à la russe, attachée sous le menton par une bande de cuir verni. Il portait sous le bras un fusil double, et il tenait en laisse une magnifique chienne griffonne digne de l'admiration de tout chasseur expérimenté. Il était impossible de ne pas être frappé de l'air noble et gracieux du comte Alfred de Précigny.

A la vue de cette foule immobile et muette, il ne put retenir un mouvement de surprise, mais ne voulant pas, sans doute, qu'on s'en aperçut, il porta la main à sa casquette pour saluer les villageois; puis détournant la tête sans affectation, il se mit en devoir de passer outre et de traverser le village.

Au moment où il s'éloignait, on lui cria d'une voix vibrante :

— Le comte de Précigny est-il donc devenu si étranger aux anciens serviteurs de sa famille, qu'il n'ait plus pour eux ni un regard ni un mot de pitié ?

Le jeune chasseur tressaillit et s'arrêta brusquement.

— Ah ! c'est vous, maître Nicolas, dit-il en tendant la main au vieillard ; je ne vous avais pas reconnu d'abord... Je n'aurais eu garde de passer sans vous dire bonjour, mon vieil ami ; car, ma pauvre mère, morte en exil, m'a parlé bien souvent de vous, comme d'un de nos fidèles *serviteurs*... Je pense que ce mot n'a rien d'offensant pour vous ? vous l'avez employé le premier.

Et un sourire effleura ses lèvres.

— Je m'honorerai toujours d'avoir servi de bons maîtres et d'avoir obtenu leur estime, leur amitié peut-être, répliqua l'ancien jardinier, Si ces excellents seigneurs existaient encore, nous ne souffririons pas ce que nous souffrons.

Précigny lui jeta un regard oblique, comme pour s'assurer s'il n'y avait pas quelque chose d'ironique dans ces paroles; il ne vit sur les traits du vieillard qu'une profonde douleur.

— Vous ne me semblez pas, reprit-il gaiement, grand partisan de liberté ou même de monarchie constitutionnelle, mon bonhomme... Mais, ajouta-t-il aussitôt, comme pour changer d'entretien, vous êtes en bonne santé, Nicolas, et dans un bien triste lieu... Vous serait-il arrivé quelque malheur ?

— Et quelle place nous convient mieux, à moi et à ces pauvres gens, que la porte d'un cimetière ?... Ne devons-nous pas nous préparer à la franchir bientôt pour y prendre possession de notre dernière demeure ?

Le chasseur, malgré sa légèreté affectée ou réelle, remarqua enfin l'air solennel de Nicolas, et la contenance morne des assistants.

— De quel ton vous me dites cela, mon vieil ami ! cette maudite fièvre de marais aurait-elle donc fait une nouvelle victime dans le village ?

La suite au prochain numéro.